

régie devrait s'appliquer à tout le monde. Elle devrait réglementer les prix de la matière qui entre dans la fabrication d'un produit tout comme elle réglemente le prix du produit ouvré. Elle devrait donc régir tout ce qui touche aux denrées, si elle veut être efficace.

L'hon. M. GARDINER: S'il nous fallait agir ainsi, il nous faudrait en définitive dire aux éleveurs qui ont engraisé du bœuf de boucherie pour en faire du bœuf de qualité supérieure (à marque rouge): "Vous n'aurez pas le droit de faire cela." C'est pourtant ce qu'il nous faudrait dire si nous adoptions la proposition de l'honorable député. Le Gouvernement devra donc dire à tous ce qu'ils doivent faire. La première chose que nous devrions leur dire, pour éviter toute équivoque, serait que nous ne voulons pas qu'ils engraisent du bœuf de boucherie pour en faire du bœuf portant marque rouge. Dès que celui-ci sera mis sur le marché il sera vendu. Nous voulons que vous l'abattiez et que vous le mettiez sur le marché. D'un autre côté, si vous continuez à l'engraisser pour le commerce, il y a un moyen de le faire. Prenez les vaches par exemple. On peut les engraisser pour le commerce. Elles pourront se vendre à des prix inférieurs à ceux dont nous avons parlé cet après-midi. Ils peuvent être engraisés par ces mêmes gens qui, naguère, hivernaient des bouvillons déjà prêts pour le marché. Ces gens-là peuvent prendre soin du bétail maigre. Si les conditions, cette année, allaient être telles que le pensaient, il y a une couple de semaines, les commettants de l'honorable député, c'est-à-dire une saison d'herbe courte et de très peu de provende, les engraisseurs achèteraient les bouvillons vers la fin de l'automne, parce qu'il faudrait les engraisser avant de les livrer au marché. Les engraisseurs commerciaux réussiraient à en faire du bon bœuf. Jusqu'ici, le Gouvernement ne s'est pas proposé de pousser la réglementation jusqu'à ce point, et je n'avance pas qu'on doive le faire. Mais si nous acceptons les propos de l'honorable député de Lethbridge, c'est par là qu'il faudrait commencer.

M. BLACKMORE: Il est évident que vous ne pouvez régir une partie du marché en laissant l'autre à l'abandon et obtenir de bons résultats. C'est très clair. C'est là qu'est la difficulté. Le Gouvernement est bien prêt à régir tous les articles sur lesquels le cultivateur peut réaliser un bénéfice, mais il n'assumera aucune régie des choses où le cultivateur peut perdre de l'argent. Le seul élément qui pourrait rendre pratique la politique du Gouvernement, c'est l'élément dont parle le communiqué de presse: autrement dit, dès que

l'éventualité d'un surplus de bestiaux menace de déprimer le marché, un organisme du gouvernement devrait acheter ce surplus. Ce n'est pas ainsi que cela s'est passé, et c'est là une condamnation de la politique du Gouvernement à propos du bœuf.

L'hon. M. GARDINER: La chose est à se faire.

M. BLACKMORE: Un organisme du gouvernement achète aujourd'hui le bétail sur pied?

L'hon. M. GARDINER: Pas le bétail sur pied; et le communiqué ne dit pas que nous achèterons le bétail sur pied. Il dit que nous achèterons le bœuf.

M. BLACKMORE: Le point c'est qu'on n'a pas donné ce qu'on promettait. Ceux qui désiraient vendre, ceux qui perdaient de l'argent de jour en jour, essayaient de trouver par tous les moyens où vendre leur bétail. Lorsqu'ils s'adressaient à un membre de la Commission des viandes celui-ci leur répondait que cet organisme n'était pas revêtu du pouvoir de légiférer et quand ils s'informaient auprès d'un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, on leur disait que l'achat de la viande de bœuf était du ressort du ministère de l'Agriculture. Leur situation était donc sans recours; aussi, pour des centaines de ces éleveurs, cet état de choses a eu des conséquences tellement désastreuses qu'il est probable qu'un grand nombre d'entre eux ne s'en remettront jamais.

L'hon. M. GARDINER: Nous avons fait l'achat de 107,000 têtes de bétail.

M. BLACKMORE: Vivants ou abattus?

L'hon. M. GARDINER. Abattus, bien entendu.

M. BLACKMORE: Vendus par des exploitants d'abattoirs?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

M. BLACKMORE: Quelqu'un peut-il imaginer en lisant ce communiqué de presse que le Gouvernement devait acheter cette viande des exploitants d'abattoirs?

L'hon. M. GARDINER: Certainement. Que l'honorable député lise de nouveau ce communiqué.

M. BLACKMORE: En voici le texte:

La Corporation des vivres en temps de guerre est prête à acheter des bestiaux si, à un moment quelconque, les approvisionnements deviennent abondants au point de faire baisser les prix outre mesure, et après avoir réservé une quan-